

Les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage

L'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » permet de recueillir des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les violences physiques ou sexuelles qu'elles ont pu subir au sein de leur ménage, c'est-à-dire commises par une (ou plusieurs) personnes vivant dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête. Afin de présenter des résultats fiables, les échantillons de répondants des huit dernières années disponibles ont été rassemblés. En moyenne, chaque année entre 2011 et 2018, 373 000 personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) vivant avec elles au moment de l'enquête (« au sein du ménage »). Cela représente environ une personne sur 120 (0,8 %) dans cette classe d'âge. Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences au sein du ménage (66 % en moyenne sur la période 2011-2018). Les jeunes de moins de 30 ans sont également surreprésentés (34 % contre 20 % dans l'ensemble des 18-75 ans¹). Pour 82 % des victimes, les violences subies sont exclusivement physiques. Pour 1 victime sur 9 (11 %), elles sont à la fois physiques et sexuelles. Enfin pour 1 victime sur 15 (7 %), les violences subies au sein du ménage sont exclusivement de nature sexuelle. Ces chiffres sous-estiment le nombre réel de victimes car les violences au sein du ménage restent encore aujourd'hui un sujet tabou. Certaines personnes interrogées

1 Source Insee, France métropolitaine, estimations de population (résultats provisoires à fin 2018).

peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ces violences.

Près de 7 victimes sur 10 rapportent qu'il y a eu au moins 2 épisodes de violences au cours des 24 derniers mois. Une victime sur six en moyenne (17 %) a été violentée au moins plusieurs fois par mois sur cette période. Le plus souvent (94 % des cas décrits sur la période 2011-2018), il y a un seul auteur. Qu'il s'agisse de violences physiques ou sexuelles, le conjoint est majoritairement l'auteur² des violences subies au sein du ménage. Il est désigné par la victime dans 56 % des cas décrits. À l'origine des violences domestiques, sont désignés ensuite un parent ou le conjoint d'un parent (12 %), un enfant ou son conjoint (7 %), un autre membre de la famille (11 %) et enfin une autre personne vivant dans le logement (9 %)³. Enfin, 27 % des victimes déclarent que l'auteur était sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool au cours de l'incident ou d'au moins un des incidents survenus au cours des 24 derniers mois s'ils sont répétés.

2 Le seul auteur, l'auteur principal, ou celui ayant « commis le plus d'incidents » si la victime déclare être violentée par plusieurs personnes.

3 Ces résultats sont à prendre avec prudence car il manque en effet l'information des victimes potentielles parmi les enquêtés qui refusent de répondre aux questions sur les violences subies au sein du ménage et qui pourraient modifier cette répartition.

Violences au sein du ménage Moyennes annuelles sur la période 2011-2018*

	Ensemble	Femmes
Victimes de violences au sein du ménage	373 000	247 000
dont victimes de violences physiques uniquement	307 000	189 000
victimes de violences sexuelles uniquement	24 000	20 000
victimes de violences physiques et sexuelles	41 000	41 000
Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)	0,8	1,1
Part de femmes parmi les victimes (%)	66	100
Part de jeunes (18-29 ans) parmi les victimes (%)	34	32
Part de victimes ayant subi 2 incidents ou plus ¹ parmi les victimes (%)	69	72
Part de victimes violentées plusieurs fois par mois parmi les victimes (%)	17	19

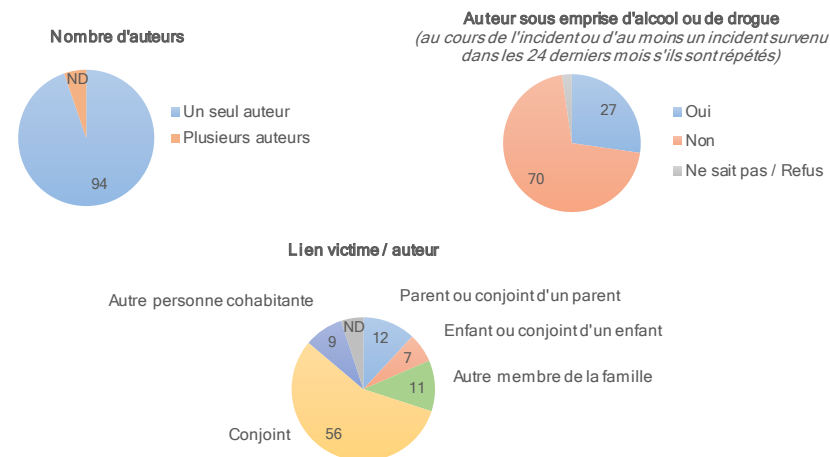
1. Au cours des 24 derniers mois.

Lecture • En moyenne chaque année sur la période 2011-2018, 373 000 personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 0,8 %) déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles « au sein du ménage » c'est-à-dire de la part d'une personne vivant avec elles au moment de l'enquête. Parmi ces victimes, 66 % sont des femmes.

Champ • Personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI.

Information sur l'auteur* des violences (en % des victimes de violences au sein du ménage)



* Auteur unique ou principal des violences physiques ou sexuelles au sein du ménage.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Les violences domestiques sont des atteintes qui laissent des traces chez les victimes, en particulier les violences répétées. De manière générale, sur la période 2011-2018, 42 % des victimes rapportent que les violences subies au sein du ménage ont entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne, notamment professionnelle. Cette proportion est plus élevée parmi les victimes de violences répétées (51 %) que parmi les victimes d'un incident isolé au cours des 24 derniers mois (25 %). En matière de préjudice psychologique, sur la période 2011-2018, 51 % des victimes considèrent les répercussions de cette affaire « plutôt importantes » voire « très importantes ». Près d'une victime sur quatre les juge « peu importantes » et près d'un autre quart estime que les dommages psychologiques ne sont « pas importants ». Quand les violences sont répétées (au moins 2 incidents au cours des 24 derniers mois), 61 % des victimes jugent les répercussions psychologiques « plutôt voire très importantes » contre 31 % des victimes d'un incident isolé.

En moyenne entre 2011 et 2018, près d'une victime sur cinq a été vue par un médecin à la suite de l'incident – ou d'au moins un des incidents survenus au cours des 24 derniers mois s'ils sont répétés – et près d'une sur dix a reçu au moins une fois un certificat d'interruption totale de travail (ITT). Près d'une victime sur cinq (19 %) a consulté au moins une fois un psychiatre ou un psychologue, 18 % ont été vues par un médecin, 13 % ont parlé de leur situation

avec les services sociaux, 6 % ont rencontré les membres d'une association d'aide aux victimes et enfin 6 % ont appelé un service téléphonique gratuit (« numéro vert ») d'aide aux victimes. En moyenne entre 2011 et 2018, 36 % des victimes de violences au sein du ménage ont effectué au moins une des 5 démarches de recours vers des services sociaux ou médicaux qui viennent d'être listées (médecin, « psy », services sociaux, numéro vert, association). C'est le cas de 43 % des victimes de violences domestiques répétées et de 21 % des victimes d'un incident isolé.

La grande majorité des victimes de violences au sein du ménage ne font pas de signalement auprès des forces de l'ordre. En moyenne entre 2011 et 2018, 84 % des victimes ne se sont pas déplacées en commissariat ou en gendarmerie. Trois fois sur quatre, ces victimes expliquent avoir renoncé à ce recours car elles préféreraient, entre autres raisons, trouver une autre solution. Dans l'ensemble, seules 11 % des victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage déclarent avoir formellement déposé plainte.

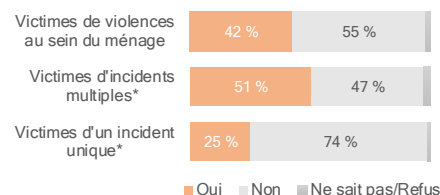
Au-delà des démarches « formelles », la majorité des victimes ont déjà parlé des violences subies à des amis (57 % des victimes en moyenne entre 2011 et 2018). Néanmoins, une victime sur quatre déclare en avoir parlé pour la première fois au moment de l'enquête.

Préjudice psychologique

« Comment qualifieriez-vous les dommages psychologiques causés par cette affaire (problème pour dormir, peur, perte de confiance en soi) ? »

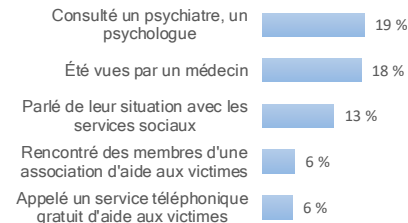


« Cette affaire a-t-elle eu des conséquences, a-t-elle entraîné des perturbations dans votre vie quotidienne et notamment professionnelle ? »

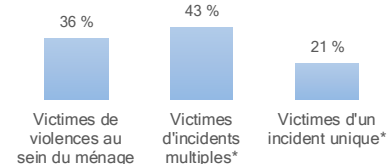


Recours sociaux ou médicaux

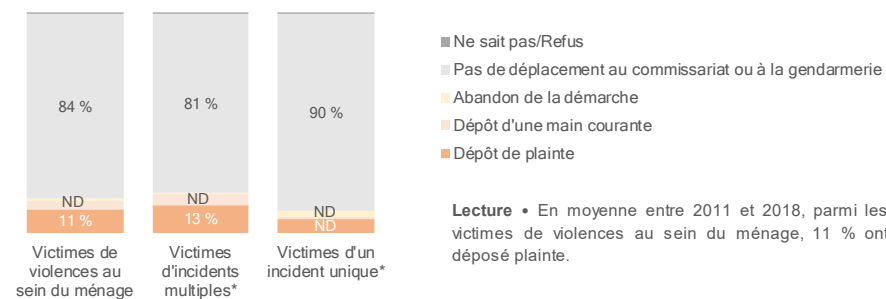
Proportion de victimes ayant après l'incident ou au moins un des incidents survenus au cours des 24 derniers mois...



Proportion de victimes ayant effectué au moins une démarche (parmi les 5 listées dans la figure de gauche)



Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, parmi les victimes de violences au sein du ménage, 11 % ont déposé plainte.

* Au cours des 24 derniers mois.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 18-75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne chaque année sur la période 2011-2018, 0,8 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (1 sur 120) déclarent avoir été victimes de violences au sein de leur ménage, c'est-à-dire commises par une personne vivant dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête.

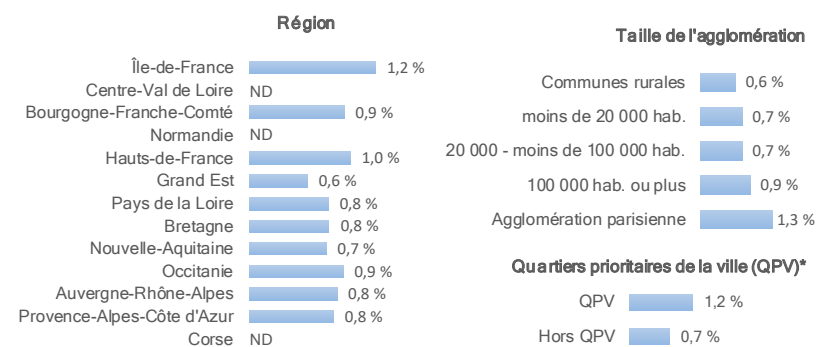
La proportion annuelle moyenne de victimes de violences au sein du ménage en Île-de-France (1,2 % sur la période 2011-2018) apparaît significativement plus élevée que la moyenne métropolitaine. De même, selon le critère de la taille, l'agglomération parisienne présente un taux de victimation plus élevé que les autres agglomérations et les communes rurales. Au sein des villes, les habitants des quartiers prioritaires rapportent plus souvent que les habitants des autres quartiers avoir subi des violences au sein du ménage (1,2 % contre 0,7 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2017).

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. D'abord les femmes sont beaucoup plus concernées que les hommes. En moyenne chaque année entre 2011 et 2018, 1,1 % des femmes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi des violences au sein du ménage contre 0,6 % des hommes du même âge. Les jeunes de moins de 30 ans et les trentenaires affichent également des taux de victimation plus élevés que la moyenne (respectivement 1,4 % et 1,2 %) contrairement aux personnes âgées de 50 à 75 ans.

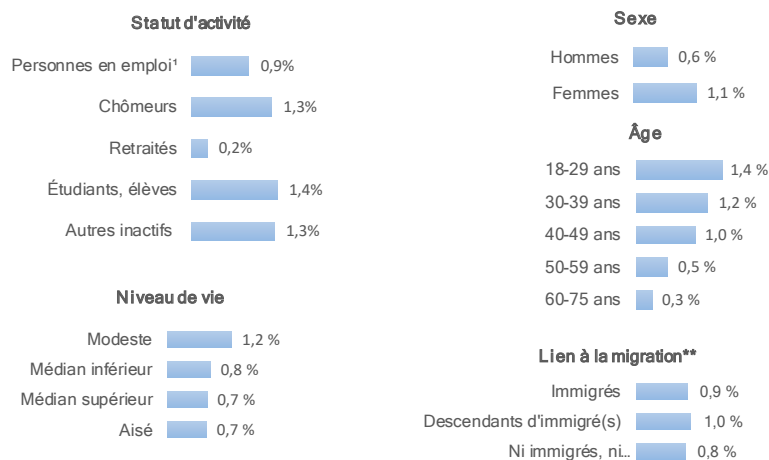
S'agissant du statut d'activité, la proportion de victimes de violences au sein du ménage est supérieure à la moyenne parmi les étudiants (1,4 %), les chômeurs (1,3 %) et les inactifs non retraités (ce qui inclut notamment les femmes au foyer, 1,3 %). Enfin, c'est au sein des ménages les plus modestes que la proportion de victimes de violences domestiques est la plus élevée (1,2 % contre 0,7 % à 0,8 % pour les autres catégories de ménage).

Il est difficile de déduire de façon certaine des constats qui précèdent que le phénomène des violences au sein du ménage est plus prégnant sur tel ou tel type de territoire ou parmi tel type de population car l'information dont on dispose provient des victimes qui ont accepté de parler des violences qu'elles ont subies. Celles-ci peuvent avoir des caractéristiques distinctes des victimes qui choisissent de ne pas parler lors de l'enquête. Des études ont montré qu'en milieu urbain les femmes brisent plus souvent la loi du silence qu'en milieu rural, notamment grâce à la présence d'un tissu associatif plus développé et plus proche des victimes. De même, les femmes des générations plus anciennes subissaient plus souvent silencieusement les violences au sein du ménage. Cet effet génération peut en partie expliquer les différences observées entre les différentes catégories d'âge.

Proportion de victimes de violences au sein du ménage selon les caractéristiques du lieu de résidence



Proportion de victimes de violences au sein du ménage selon les caractéristiques socio-démographiques



* Moyennes sur la période 2015-2017. ** Moyennes sur la période 2012-2018.

1. Y compris apprentis et stages rémunérés.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne chaque année entre 2011 et 2018, 1,4 % des personnes âgées de 18 à 29 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles "au sein du ménage".

Champ • Personnes de 18-75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.